

**Séance ordinaire du 24 avril 2017**  
(Présidence : Jean-Charles Fresquet)

**Procès-verbal**  
(Secrétaire : Guy de Viron)

**Ordre du Jour**

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du PV du CC du 27 février 2017 ;
3. **Préavis No 3- Nouvel établissement scolaire primaire au Rionzi , demande de crédit d'ouvrage de CHF 15'700'000.—;**
4. **Réponse de la Municipalité au Postulat** du 03 octobre 2016 de **MM. Jean-Marie Urfer et Bertrand Martinelli** intitulé « *Pour la modification du règlement des transports scolaires et l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5è à 11è domiciliés au Mont-sur-Lausanne* » ;
5. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation** du 27 février 2017 de **MM. Jean-Marie Urfer, Richard Nicole, André Müller, Mmes Laurence Müller Ahtari et Valérie Moreno** « *Pour une commune sans OGM* ».
6. Communications et actualités de la Municipalité ;
7. Communications du Président et du Bureau du Conseil ;
8. Propositions individuelles et divers.

## Procès-verbal

La séance est ouverte à 20h15.

Le Président excuse l'absence de la vice-présidente, Mme Marie-Dominique Grobéty, ayant subi une opération chirurgicale la semaine dernière, et lui présente, au nom du Conseil, les vœux de prompt rétablissement.

Suite à l'appel, 61 conseillers communaux sont présents.

Se sont excusés :

- *Mme Marie-Dominique Grobéty,*
- *M Thierry Sciboz,*
- *M Olivier Weber,*
- *M Samy Sari Savas.*

### 1. Approbation de l'ordre du jour.

Sans demande de modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 12.12.2016.

- *M Philippe Vaucher* signale que l'intitulé inséré en haut de page doit être corrigé avec la date du 27.02.2017.

À l'unanimité, le PV avec la modification mentionnée est accepté avec remerciements à son auteur.

### 3. Préavis 03 : « Nouvel établissement scolaire du Rionzi, demande de crédit d'ouvrage de Fr. 15'700'000.- »

*Mme Yolanda Müller Chabloz* rapportrice de la commission ad hoc à vient lire son rapport à la tribune.

*M Philippe Vaucher* rapporteur de la commission des Finances vient lire son rapport à la tribune.

Le Président constate que ni la Commission ad hoc ni la CoFin ne proposent d'amendement.

La discussion est ouverte.

- *M Christophe Blanc* souhaite des précisions quant à la localisation du réfectoire scolaire.
- *M le municipal André Guex* répond que la situation a évolué depuis la création du projet. Il y aura bien un réfectoire mais diminué, sis au rez-de-chaussée du bâtiment.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

À l'unanimité, le **préavis n°03/2017** est accepté tel que présenté.

### 4. Réponse de la Municipalité au Postulat Martinelli-Urfer intitulé « Pour la modification du règlement des transports scolaires et l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5è à 11è domiciliés au Mont-sur-Lausanne »

*M Marc Maillard* rapporteur de la commission ad hoc vient lire le rapport à la tribune.

Le Président constate que la Commission ad hoc ne propose pas d'amendement.

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

- *Mme Laurence Müller Achtari* est ravie, en tant qu'ancienne Présidente de l'Apé, quand il

s'agit d'améliorer la prise en charge des élèves. Remerciements à la Municipalité avec le petit regret qu'il ne soit pas fait mention de l'important travail de l'Association des Parents d'Elèves (Apé) en ce qui concerne les transports scolaires. Avec une question de principe : « *Qu'acceptons-nous réellement, est-ce une décision de principe de subventionnement pour l'année scolaire 2017-2018 sans préavis ni avis de la CoFin, et quid des années futures malgré le Collège du Rionzi et de l'UAPE de la Paix du Soir qui changeront la donne en matière de transport scolaire ?* »

- *M le municipal Philippe Somsky* rappelle que la Municipalité a remercié chaleureusement l'Apé pour sa participation au groupe de travail. Elle s'est inspirée des rapports qu'elle avait commandités les années précédentes. Pour la question du financement, il est plus souple et plus efficace d'inscrire cette subvention au budget de 2018 plutôt que de proposer un engagement à long terme avec un bus supplémentaire de Car Postal. Ainsi, il sera plus aisé de s'adapter aux changements des transports qui pourront survenir à plus long terme. Il s'agit d'améliorer l'efficacité des transports assurés par Car Postal.
- *Mme Laurence Müller Achtari* souhaite connaître la teneur du contrat actuel avec Car Postal.
- *M le municipal Philippe Somsky* articule le chiffre approximatif de CHF 600'000.- pour l'utilisation des 5 cars actuels de Car Postal. Les économies ne peuvent se faire qu'en redimensionnant et en repensant le réseau des transports scolaires de manière plus globale. Pour ce faire, il y aura une interdiction de prendre le bus scolaire en deçà d'un rayon de 600 m depuis l'école. Cela sera géré en outre par un portail électronique sur lequel l'enfant enregistrera ses attentes de transport personnel en fonction de son domicile et de la destination scolaire. Il ne pourra plus emprunter un transport scolaire à une distance inférieure de 600 m de son collège, cela afin de décharger le système, d'améliorer sa fluidité et son efficacité, diminuer le temps d'attente et les coûts, d'augmenter la satisfaction de son entourage.
- *Mme Laurence Müller Achtari* s'interroge de savoir si cette seule mesure d'interdiction suffit à décharger les bus scolaires.
- *M le municipal Philippe Somsky* répond par la négative étant donné que c'est un ensemble de solutions complémentaires qui peuvent apporter une solution satisfaisante aux transports scolaires, promouvoir la mobilité douce et la marche ainsi que les réseaux existants dans la commune.
- *Mme Virginie Dorthe* s'inquiète de la manière dont seront responsabilisés les enfants. Il n'est pas aisé de mettre des enfants de huit ans dans les bus TL à toute heure de la journée. Quelle sera la communication de la Municipalité à l'intention des parents de ces jeunes enfants ?
- *M le municipal Philippe Somsky* souligne que le choix de l'âge a été fixé en fonction de ce qui existe déjà dans d'autres communes. Par ailleurs, la responsabilité individuelle est très importante. Main dans la main avec l'Apé, des séances de découverte de Car Postal seront organisées pour les enfants qui entrent en UAPE. Pour les plus grands, hors Car Postal, il s'agit de la responsabilité des parents.
- *M Karim Mazouni* considère que c'est un peu une polémique inutile du fait que les trajets scolaires sur la Commune du Mont sont généralement fort courts, soit 2 à 3 arrêts, à la portée des enfants de 10 ans.
- *Mme Isabel Taher-Selles* souligne que la suppression des arrêts concerne tous les élèves quel que soit leur âge. Pour les tout-petits qui doivent marcher 400 à 500m il est prévu de faire appel à Pedibus mais cela n'a pas été évoqué dans le rapport de la Commission ad hoc.
- *M le municipal Philippe Somsky* rappelle que les heures de pointe diffèrent pour les transports scolaires par rapport aux transports des autres pendulaires. Par ailleurs, on ne peut pas tout offrir à tout le monde en même temps. Les priorités manquent et le nombre de bus ne peut être augmenté. Il faut accepter cette décision. L'amélioration sera donc progressive. Pour rappel, Pedibus est du ressort de la responsabilité des parents, pas de la commune. Un appel a été fait via les « 4 Coins du Mont » et l'APÉ.

- *M David Richard* revient sur le thème de la sécurité et des patrouilleurs scolaires, sur les grands axes routiers tels que la Route de Lausanne et celle de La Blécherette. Comment cela est-il géré, notamment pour soulager les parents qui ne peuvent accompagner leurs enfants?
- *M le municipal Philippe Somsy* répond qu'il a été fait appel aux « patrouilleurs » ; un seul pour l'instant, un vaillant retraité et 2 nouveaux ont été trouvés. Dans une optique globale, il y aura un marquage physique via des totems des emplacements d'arrêts de bus Car Postal. Ce travail de signalisation se poursuit et va s'accroître avec d'autres solutions comme la pose de potelets de sécurité sur la Route des Martines, un cheminement piétonnier au Grand Mont, en face du kiosque.
- *Mme Eliane Parolini-Sutter* demande s'il sera possible de commander des bons-repas au guichet électronique dès la prochaine rentrée scolaire.
- *Mme Nadège Longchamp* tient à préciser que Pédibus est du ressort des parents et que l'Apé propose son aide.
- *M Christophe Blanc* souhaite que soit clarifiée la classe d'âge concernée par la suppression des arrêts de bus scolaires.
- *M le municipal Philippe Somsy* souligne que les arrêts supprimés de la zone-centre ne concerne que la classe d'âge des enfants de 5<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> qui pourront toujours prendre les TL. Par contre, un passage de Car Postal pour les plus petits sera maintenu aux arrêts TL.
- *M Olivier Descloux* désire connaître le gain des arrêts supprimés dans la zone-centre, les coûts du guichet électronique, et si celui-ci fera l'objet d'un préavis.
- *M le municipal Philippe Somsy* admet qu'il serait absurde de maintenir le même système de ramassage aux arrêts de TL. Il faut savoir qu'il y a 2 tournées de ramassage à des horaires différents. Il s'agit avant tout de gagner du temps et de diminuer la facture kilométrique. Quant au guichet électronique, il est censé diminuer drastiquement les coûts de la paperasserie sans recourir à des mandats extérieurs. C'est donc un outil de gestion rationnelle.
- *Mme Laurence Müller Achtari* réaffirme qu'elle n'est pas contre la responsabilisation des enfants qui prennent les bus TL. Seulement, elle n'avait pas compris où se situaient les mesures d'économie annoncées. A défauts de chiffres parlants, elle a une question d'interprétation quant aux solutions concrètes préconisées pour sécuriser le trajet des enfants à pied ou en vélo.
- *M le municipal Philippe Somsy* répond que c'est un travail artisanal, bien que collectif, auquel il s'est attelé au cas par cas, sur carte, en fonction de la topographie. Comme les arrêts n'ont pas tous le même intervalle, le choix s'est porté sur l'option la plus raisonnable.
- *Mme Virginie Dorthe* souligne la complexité d'organisation avec autant d'intérêts divergents et beaucoup de contradictions. Ce travail de titan se doit d'être valorisé par une communication efficace aux parents qui n'ont pas encore saisi l'enjeu de la démarche. Il reste peu de temps pour le faire avant la prochaine rentrée.
- *M le municipal Philippe Somsy* affirme que la Municipalité est prête, qu'elle a anticipé le souci de la communication et protocolé les étapes pour tous les acteurs de ce projet.
- *M Jean-Marie Urfer* prend l'exemple de son fils de 8,5 ans, en 5<sup>ème</sup>, qui prend les TL : gain de temps, moins de stress parental, convivialité avec les autres enfants dans le bus devenu « scolaire », prise de risques moindres que d'attendre le Car Postal, moins de stress également en allant à pied ou en TL. Les parents doivent apprendre à faire confiance aux enfants.
- *M David Richard* reconnaît aussi que c'est un gros dossier et s'interroge sur la différence des temps d'attente entre le Car Postal et bus TL ? Quid de l'opportunité de faire appel à des mandats extérieurs.
- Pour *M le municipal Philippe Somsy* la connaissance du terrain est une mécanique précise qui s'appuie autant sur les usagers que sur les experts du terrain tels que la Police, l'Apé, la direction des Ecoles. Les mandats extérieurs restent onéreux et pas nécessairement utiles.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Avec 3 abstentions, la réponse de la municipalité tel que présentée est **acceptée**.

#### **5. La réponse de la Municipalité à l'interpellation du 27 février dernier intitulée « pour une commune sans OGM »**

Pour *M le syndic Jean-Pierre Sueur* la thématique de cette interpellation dépasse la compétence communale. La Municipalité renonce à prendre position.

La discussion est désormais ouverte :

- *M Arnaud Brulé* est surpris par cette réponse alors que cette interpellation n'engendre pas d'autres frais administratifs. Au vu de la frilosité de ce manque de prise de position de la Municipalité, il estime que c'est au Conseil communal de s'exprimer sur la question.
- *M Jean-Marie Urfer* souligne que cette décision a une portée symbolique, le simple fait de mettre en évidence la qualité des produits montains. La réponse de la Municipalité ne peut lui convenir.
- *Mme Viviane Prats Alvarez* s'étonne que cela ne soit perçu comme une compétence communale. C'est un choix de société, une position courageuse, une prise de responsabilité et de ce fait, un débat qui concerne tout le monde.
- *Mme Eliane Annen Devaud* demande à ce que la portée du terme OGM soit précisée : est-ce que cela se limite à ce que l'on mange ou est-ce que cela s'étend à tout ce qui entre en contact avec la peau ? Auquel cas cela concernerait d'autres métiers que les agriculteurs.
- *M Stephan Leoni* s'adresse aux interpellants. Au départ, c'est une image de marketing. Cela pourrait gêner d'autres communes qui ne porteraient pas cette mention. De quoi parle-t-on, au juste ? Hormis le fait de la compétence fédérale, des OGM il y en a absolument partout ; cela pose la question du contrôle sur tout le territoire communal !
- *M Jean-Marie Urfer* stipule que c'est une décision symbolique à l'égard des autres communes. Les gens peuvent se renseigner sur la signification d'une commune qui mentionne ses produits sans OGM, en étant conscients qu'il s'agit de produits agricoles.
- *M Marc Maillard* rappelle qu'il n'y a pas de vote sur la réponse de la Municipalité à une interpellation.
- *M Christophe Corbaz* rappelle qu'il faut l'unanimité de l'accord des agriculteurs ; ce qui n'est pas assuré.

La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Le vote se porte sur l'adoption de la résolution de la Commune d'être une commune sans OGM.

Par 30 voix contre, 22 pour et 6 abstentions, la résolution n'est pas adoptée. De facto, la réponse de la Municipalité est acceptée comme présentée.

#### **6. Communication de la Municipalité**

La parole est demandée par *M. le Municipal Amaudruz Michel* pour annoncer une journée de martelage des arbres à abattre en forêt le 15 juin 2017 de 8h00 à 14h00.

#### **7. Communications du Président**

- Le Président informe que la cage d'escalier n'a pas retrouvé toute sa propreté car les travaux se sont terminés ce jour même, peu avant la séance.

- Le rapport du SDNL est à disposition à l'entrée de la salle du Conseil.
- Le Président lit la lettre de démission du huissier au 31 mars 2017 pour raison de santé. Il informe qu'il y a eu deux demandes d'information au sujet de la postulation mais actuellement sans suite concrète. Il réitère l'appel au sein du Conseil pour que d'autres candidats habitant de préférence au Mont se présentent.
- Aujourd'hui, c'est un des scrutateurs qui remplace à nouveau l'huissier titulaire, et il en est remercié.
- Toutes les personnes concernées par **les élections** ont reçu une convocation et sont priées de respecter les horaires mentionnés. En ce qui concerne la partie logistique de la journée, à savoir l'accueil de la population au local de vote, c'est le service de la **Police Administrative** de la commune qui va s'en charger. Quant à la partie subsistance de la journée, ce sont les **Paysannes Vaudoises** du Mont qui ont accepté de l'assurer. Remerciements leur sont adressés.  
D'un point de vue pratique, le coin café sera à disposition dans la cafétéria de la commune, avec des viennoiseries ainsi que des capsules de café. Puis, une collation pour le repas de midi sera mise en place dans le carnotzet de la commune. Enfin, une fois reçu le Ok du canton, une verrée au carnotzet est prévue afin de permettre de saluer et remercier tout à chacun pour son engagement.  
Mis à part l'affichage officiel au Pilier-public, le procès-verbal de la commune sera également affiché dans le petit couloir menant au carnotzet au bas des escaliers. Les conseillers candidats, qui désirent les consulter et à qui le Président renouvelle ses vœux de succès, sont bien entendu les bienvenus. Pour rappel, les résultats définitifs pour le sous-arrondissement de Romanel, dont faisant partie le Mont, seront proclamés au bureau de Romanel.  
Chaque équipe est priée de suivre les instructions reçues pour assurer le bon déroulement des opérations.  
Une visite est annoncée pendant le dépouillement, celles des préfets de District.  
Ceux qui n'ont pas encore été convoqués, le seront probablement pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections cantonales le 21 mai prochain. Leurs convocations partiront le plus rapidement possible.
- **Registre des intérêts** : le Président informe qu'il a reçu une demande de la part d'une conseillère communale d'un projet de décision pour la mise sur pied d'un registre des intérêts des conseillers communaux.  
Le règlement du Conseil dans son article 56 stipule que le bureau peut tenir un registre des intérêts. Dans son alinéa 7, il détaille ce qu'est un tel registre des intérêts.  
Certaines communes tiennent ce genre de registre. Il est obligatoire pour les députés du Grand Conseil. Dans un premier temps, un document type a été soumis aux chefs de groupe pour avis et commentaires qui ont été favorables au principe, avec certaines nuances sur les spécificités du document. Après mûre réflexion, un tel document se doit d'être encore affiné pour qu'il remplisse efficacement son rôle et qu'il soit bien accepté. En effet, la définition proposée dans le règlement ne précise pas certaines choses telles que par exemple : *intérêts financiers ou autres sortes d'intérêts ? Quels seraient les outils à disposition du bureau si des conseillers ne remplissaient pas ce document de manière exhaustive ? Où se situe la frontière entre vie privée et vie publique et à quel moment prend-t-on le risque de la franchir ? etc.*  
Afin de clarifier tout cela et de prendre le temps de répondre à toutes ces questions et bien d'autres, le Président propose la méthode suivante avant d'arriver à l'établissement de ce registre des intérêts :
  1. Discussion sur le principe d'un registre des intérêts ;
  2. Mise à l'ordre du jour du prochain bureau du conseil d'un préavis sur le sujet ;
  3. Nomination d'une commission ad hoc afin de rapporter sur ce préavis.

Le Président précise qu'il a informé la conseillère communale à l'origine de cette initiative sur la procédure envisagée et la remercie d'avoir accepté.

Mme Jolanda Müller-Chabloz, auteure du projet de décision, souligne que la raison d'être d'un tel registre est motivée par un souci de transparence susceptible d'éviter les conflits d'intérêts.

La discussion est ouverte.

- Mme Christine Menétrey s'interroge sur la pertinence de la démarche. En effet, les conseillers, en prêtant serment, se sont déjà engagés à exercer leur fonction selon le principe de la bonne foi. De plus, ce registre va générer un travail conséquent et rallonger les séances du Conseil. C'est un règlement supplémentaire alors que son utilité n'est pas claire.
- Mme Müller-Chabloz fait remarquer que ce n'est pas excessif mais plutôt pertinent et utile pour la commune.
- Mme Viviane Prats Alvarez aimerait voir le côté positif de cette entreprise.
- M Daniel Besson s'interroge sur la forme que prendra ce document.  
Pour rappel, un projet de discussion peut être déposé par une personne du Conseil selon l'article 56, art 62, al 6. C'est de la compétence du Conseil. Droit d'initiative.

**Point 8 : Propositions individuelles et divers**

- M Christophe Blanc désire connaître le réseau Internet à haut débit, demande une confirmation de la part du syndic ainsi qu'une précision au sujet de la piscine.
- M le syndic Jean-Pierre Sueur se renseigne.
- M le municipal André Guex précise que les travaux de la piscine font l'objet d'une mise à l'enquête et les travaux seront exécutés au milieu de l'année 2018.
- Mme Viviane Prats Alvarez souhaite que le Conseil témoigne par une carte symbolique sa sympathie et des vœux de prompt rétablissement à l'ancien huissier.
- Le président mettra ce dernier point à l'ordre du jour du Bureau.

La séance est levée à 22h12.

Le Mont, le 29 avril 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Charles Fresquet

Guy de Viron

